

COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

ARRETE N° 19/2020



☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Portant interdiction de stationner et limitation
de vitesse à 30km/h le long de la
RD 63 à HAUTE-SIERCK

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **COLAS 68 Rue des Garennes 57155 Marly**, mandatée par le **Département de la Moselle**, qui va réaliser des travaux de rabotage et de mise en œuvre d'enrobés, **sur la RD 63 traversant HAUTE-SIERCK à compter du 22/09 jusqu'au 23/09/2020 inclus ;**

CONSIDERANT que des travaux de rabotage et de mise en œuvre d'enrobés seront réalisés, qu'à cette occasion il sera interdit de stationner le long de la RD 63 sur l'emprise des travaux et que la vitesse sera limitée à 30 km/h et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

ARRETE

- Article 1** - Le Stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit et la vitesse limitée à 30 km/h en fonction de l'avancement des travaux sur la RD 63 sur l'emprise des travaux à compter du 22/09 au 23/09/2020 inclus de 7h30 à 18h00 ;
- Article 2** - Il appartiendra à la Sté **COLAS** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.
- Article 4** - Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL.
 - Société COLAS

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 11/09/2020

Le Maire

Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20200911-
ARRETE192020-AR
Date de réception préfecture :
11/09/2020